



Au service
des peuples
et des nations



PROJET

« APPUI AU PARLEMENT ALGERIEN »

RAPPORT 2011

Award n°59151

Rapport annuel d'activité.
du 01/01/2011 au 20/06/2012)

(Période

Le Projet Appui au Parlement phase III est conduit par les deux chambres du Parlement algérien en collaboration avec le PNUD. Ce document rapporte les principales activités, réalisations et résultats de l'année 2011.

PROJET

«APPUI AU PARLEMENT ALGERIEN »

RAPPORT 2011

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE.
(PERIODE DU 01/01/2011 AU 20/06/2012)

FICHE TECHNIQUE

Titre :	Appui au Parlement algérien
Effet UNDAF n°3:	D'ici 2011, les institutions nationales auront été modernisées et leurs capacités consolidées.
Award n° :	59151
Project ID :	73880
Produit attendu :	Les capacités des administrateurs et des élus du Parlement algérien sont renforcées en intégrant l'approche genre.
Début du projet :	10 novembre 2009
Fin du projet :	31 décembre 2012
Budget prévu :	2.000.000 USD
Ressources allouées :	988451 USD
Dépenses réalisées :	303477,28 USD
Partenaires de mise en œuvre :	Le Conseil de la Nation, L'Assemblée Populaire Nationale.
Partenaires du Projet :	Royaume des Pays Bas, Royaume de Norvège, Etats-Unis d'Amérique
Modalité d'exécution :	Mise en œuvre nationale (NIM)

Table des matières

FICHE TECHNIQUE.....	1
A. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DU PROJET	3
B. PLAN DE TRAVAIL 2011	3
C. REALISATIONS ET RESULTATS	5
a. Processus d'acquisition d'un système de transcription des débats législatifs.....	5
I. Contexte et objectifs : Transparence et redevabilité.....	5
II. Processus compétitif : Appel à propositions internationales.....	5
III. Une évaluation inclusive : Parlement / PNUD / ICT/.....	6
IV. Une évaluation financière et garanties de qualité :.....	6
V. Mobilisation des ressources : L'appui des bailleurs de fonds au processus d'acquisition.....	7
VI. Etat du processus au 20/06/2012.....	7
b. Voyage d'immersion en Norvège	7
I. Contexte : Réformes législatives et politiques	8
II. Objectifs : Imprégnation globale du modèle norvégien de Gouvernance	8
III. Une mission inclusive : Parlement et administrations clés	8
IV. Résultats liés à l'expérience parlementaire de la Norvège.....	9
V. Résultats liés à la question du Genre	10
V. Résultats liés au rôle des jeunes dans la vie politique	10
VI. Résultats liés à la question de l'information.....	10
VII. Résultats liés à la question de la gouvernance locale, visite à BUSKERUD.....	11
VIII. Résultats liés au rôle de la société civile, Rencontre avec KS	11
c. Glossaire trilingue de terminologie parlementaire.....	12
d. Formation en informatique des personnels.....	12
e. Formation en techniques de rédaction des textes.....	12
f. Atelier National Parlement-société civile et implication de la jeunesse	13
I. Contexte : Réformes juridiques et consultation de la société civile.....	13
II. Résultats liés à la réforme du cadre juridique d'interaction entre le Parlement et la société civile	13
III. Résultats liés aux canaux privilégiés d'interaction entre le Parlement et la société civile	15
IV. Gouvernance du Projet :	16
SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2011	17

A. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DU PROJET

Entamé en 2005, le projet « appui au Parlement algérien » œuvre au service des parlementaires et de l'administration du Conseil de la Nation et de l'Assemblée Populaire Nationale. Visant à renforcer les capacités du Parlement algérien, le projet réalise des actions concertées et planifiées par un plan de travail approuvé annuellement.

Depuis le 10 Novembre 2009, le Projet a débuté sa troisième phase en assignant des activités à réaliser sur 3 ans en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- ❖ Le renforcement des capacités législatives et administratives du Parlement
- ❖ Le développement de la communication du Parlement
- ❖ La consolidation des liens entre les élus parlementaires et la société civile
- ❖ L'appui à la représentation et le rôle des femmes Parlementaires

En 2011 le Projet a pris en charge la réalisation des certaines activités reportées en 2010 tout en donnant la priorité au système de transcription des débats parlementaires comme décidé par le comité de pilotage le 11 avril 2011.

B. PLAN DE TRAVAIL 2011

Le plan de travail 2011 reflète la décision du comité de pilotage de donner la priorité à l'acquisition du système de transcription tout en engageant en parallèle d'autres actions visant à atteindre les 4 objectifs du Projet Parlement.

Le budget alloué était de 481 907 USD selon le tableau ci-dessous.

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES	T1	T2	T3	T4	Fonds	Sous-total activité
1. Renforcement des capacités législatives et administratives du Parlement	1.1 Acquisition d'une solution informatique intégrée permettant la transcription automatique des débats législatifs	X	X	X		PNUD-Norvège	150 000
	1.2 Formation du personnel technique au système de transcription		X	X		PNUD-Norvège	40 000
	1.3 Mise à jour et publication du glossaire de terminologie parlementaire		X			PNUD	6 000
	1.4 Mise à jour et publication des guides de procédures législatives			X	X	PNUD	8 000

	1.5 Formation du personnel du protocole		X			PNUD	4 000
	1.6 Evaluation des services législatifs et administratifs du Parlement		X			PNUD	9 075
2. La communication interne et externe du Parlement est largement modernisée	2.1 Formations techniques du personnel ICT		X	X	X	PNUD	8 000
	2.2 Modernisation du matériel informatique		X				15 000
3. Les relations entre les élus et la société civile sont consolidées	3.1 Organisation d'un atelier d'échanges d'expériences et de 4 rencontres régionales Parlement Société civile		X	X		Pays-Bas	167 832
4. La représentation des femmes au Parlement est encouragée	4.1 Organisation de formations sur le leadership féminin : première formation: communication et discours en public		X	X	X	PNUD	30 000
5. Gestion du projet	5.1 Administration du projet (salaires, formation pour le personnel du projet, équipement et diverses charges)	X	X	X	X	PNUD	44 000
TOTAL							481 907

C. REALISATIONS ET RESULTATS

a. Processus d'acquisition d'un système de transcription des débats législatifs

Le Parlement algérien suite à une mission d'information effectuée sur le système de transcription en Belgique a entamé un processus en vue d'acquies un système de transcription automatique des débats législatifs (STADL). Cette activité visant à renforcer les capacités législatives et communicationnelles du Parlement tend à s'inscrire dans une transparence et une redevabilité démocratique consacrée par l'article 116 de la constitution algérienne qui garantit la publicité des séances et la publication des Procès-verbaux.

I. Contexte et objectifs : Transparence et redevabilité

Tel qu'exprimé par le cahier des charges du STADL établie par le Parlement, avec le concours important des Directeurs Nationaux du Projet, et notifié au PNUD en octobre 2010 ce système vise à la transcription instantanée des débats législatifs et leur publication dans l'intervalle de quelques heures. Dans cet esprit, un large public de citoyens est informé de l'actualité législative et des enjeux discutés. Cet accès aux débats et à l'information législative, au compte rendu des séances va dans le sens d'une amplification la transparence de l'activité parlementaire. Egalement, ceci permettra à l'électeur tout comme à l'élue de se référer à un espace de redevabilité qui offre au Parlement (députés) la possibilité de rendre compte de son action publiquement à l'ensemble de la nation.

II. Processus compétitif : Appel à propositions internationales

Le 1^{er} Avril 2011 un appel d'offre international portant référence (Ref: A/O n°2011/01) a été lancé dans 4 quotidiens nationaux (arabophones et francophones), dans le *The Economist*, sur les sites Web Onusiens et spécialisés.

L'annonce dirigeait à chaque fois les soumissionnaires potentiels vers les liens suivant qui comportaient les conditions de soumission :

<http://www.dz.undp.org/procurement/Procurement.html> ou
<http://www.un-algeria.org>

La période de réception des offres fut prorogée par la suite afin de pouvoir examiner le maximum d'offres.

Le 25 mai 2011, 4 offres internationales ont été reçues provenant des sociétés suivantes :

- Arbor
- Assmann Telecom/ Stardiva
- Client Service Technology
- Ultra Electronics

III. Une évaluation inclusive : Parlement / PNUD / ICT/

Un comité technique a été nommé le 21 Juin 2011 afin d'évaluer les 4 offres reçues. L'équipe d'évaluation était composée de:

- Mme Karima Bouregghda, IT Manager (nommé par L'Assemblée Populaire Nationale)
- M. Abdelghani Kherfellah, IT Manager (nommé par le Conseil de la Nation)
- M. Serge Kapto, IT Specialist (nommé par le Global ICT for Parliament)
- M. Joao Viegas, IT Specialist (nommé par le Global ICT for Parliament)
- M. Roland Sarton, analyste de programme, le PNUD Algérie.

Les 4 spécialistes techniques ont eu pour mission d'évaluer les offres selon une grille prédéfinie..

Le 22 Juin, Comité des marchés local a tenu une réunion et a invité le comité technique à évaluer la proposition technique de chaque soumissionnaire.

Après deux jours de réunions, l'équipe d'évaluation a fini d'achever la notation des offres techniques en conformité avec les critères d'évaluation prédéfinie par le cahier des charges.

Suite à cette opération finalisée par une demande d'information supplémentaire à un des quatre soumissionnaires, il en est ressorti qu'une seule société par les quatre en lice a réussi à obtenir plus de 70% de la note technique. Ce seuil étant qualifiant pour l'évaluation financière selon les procédures PNUD, seul donc l'offre financière d'un des quatre soumissionnaires fut examinée dans la suite du processus.

IV. Une évaluation financière et garanties de qualité :

Cette évaluation a été précédée par une phase de pré-négociation avec le soumissionnaire final où les IT Managers des deux chambres ont proposé une base technique de révision de l'offre financière.

Suite à cette révision, le PNUD Algérie a entrepris avec le concours du Centre d'appui aux Achats de Copenhague d'étudier les aspects contractuels et financiers de l'offre proposé par le soumissionnaire.

A cet égard, le PNUD Algérie a du soumettre une analyse complète de l'offre au Comité régional PNUD chargé des achats, comprenant notamment:

- Une vérification légale du Projet de contrat
- Un plan de gestion des risques opérationnels du Projet
- Une analyse du risque financier du Projet
- Une analyse du risque stratégique et de gouvernance du Projet.
- Une étude du marché des systèmes de transcription réalisé par un expert indépendant venant évaluer la pertinence de l'offre présélectionnée
- Une étude comparative de la qualité / Prix de l'offre présélectionnée
- Une vérification des références passées du soumissionnaire et les performances passées du système proposé.
- Une analyse détaillée des coûts du SATDL présélectionné.

De multiples rounds de négociations avec la société présélectionnée ont été opérés concomitamment avec cette soumission visant à garantir la qualité de l'achat de la solution intégrée acquise au profit du Parlement algérien sur les fonds des donateurs internationaux. Cette conditionnalité s'avère être de rigueur dans la gestion d'un processus d'achat de cette ampleur pour s'assurer que le produit final est de

qualité, sera opérationnel et au cout le plus raisonnable. C'est de cette façon que les délais de réalisation du Projet ont été réduits de 12 à 6 mois, avec une baisse significative du cout global du Projet.

C'est ainsi que le retard de l'acquisition peut s'expliquer en premier lieu par la rigueur du processus visant d'assurer la meilleur qualité possible au profit du Parlement.

V. Mobilisation des ressources : L'appui des bailleurs de fonds au processus d'acquisition

L'un des points marquant de ce processus fut la sollicitation par le PNUD des bailleurs de fond afin de lever les fonds nécessaire pour l'acquisition du SATDL. En effet, durant le processus de sélection il s'est avéré que l'offre présélectionnée dépasse largement les 200 000 USD initialement prévus par le Projet sur les fonds norvégiens et PNUD. Sur sollicitation du PNUD, l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Algérie a accepté de contribuer pour un montant de 400 000 USD à l'acquisition du système de transcription.

C'est ainsi qu'un accord fut signé le 22 Novembre 2011 entre le PNUD et l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique dans une cérémonie en présence des secrétaires généraux des deux chambres du parlement et du représentant du ministère des Affaires Etrangères.



VI. Etat du processus au 20/06/2012

Au 31/12/2011, le processus est dans sa phase terminale. Le fournisseur est présélectionné, la signature du contrat n'attend que l'aval du Comité Régional des Achats, seule autorité à pouvoir approuver les contrats dépassant les 100 000 USD.

Le contrat fut signé en mars 2011 et les travaux ont débuté dès transfert du premier versement. Au 20/06/2012 la mise en œuvre est dans sa 5^e phase qui comporte l'installation de la plateforme de référence chez le fournisseur avec l'assistance du développeur.

b. Voyage d'immersion en Norvège

Les missions d'information ou d'immersion constituent un moyen éprouvé de constater un objet d'étude et de vivre l'expérience ciblée en interagissant directement avec les acteurs du terrain.

L'objectif premier du Projet Parlement qui est le renforcement des capacités législatives et administratives des deux chambres prévoit dans le document de projet signé en 2009 ce type d'activité au profit des parlementaires et fonctionnaires du Parlement.

C'est dans ce cadre que le 10 Novembre 2011 qu'une mission de ce type fut menée en Norvège sous la conduite du PNUD et le financement de l'ambassade de Norvège en Algérie.

I. Contexte : Réformes législatives et politiques

La session parlementaire de l'automne 2011 fut marquée par la soumission d'une série de lois à portée politique au Bureau de l'APN.

Loi sur les associations, partis politiques, loi électorale, représentation des femmes dans les assemblées élues, autant de projets de textes fondamentaux que les élus allaient discuter dans la foulée des réformes engagés par le gouvernement sous la direction du président de la république.

C'est dans ce contexte, que le Projet a consenti à organiser cette mission d'immersion. Formée de membres femmes et hommes des deux Chambres, ainsi que de représentant de l'administration parlementaire et centrale. L'objectif étant de permettre à cette délégation de s'imprégner du modèle de gouvernance norvégien.



II. Objectifs : Imprégnation globale du modèle norvégien de Gouvernance

Le Royaume de Norvège est un modèle de gouvernance démocratique parmi les plus réussis. Monarchie parlementaire, le Royaume dispose de l'indicateur le plus élevé de développement humain au niveau mondial.

Riche en Hydrocarbure, la Norvège outre ce point commun avec l'Algérie est un pays qui malgré sa grande surface souffre de manque de terres arables.

La Norvège est souvent citée en exemple en terme de représentativité des femmes dans les assemblée atteignant les 40%, de participation des jeunes dans la vie publique de liberté de la presse et de gouvernance décentralisée et dominé par un Parlement pierre angulaire du dispositif institutionnel.

Etant donné les objectifs multiples du Projet qui concordent à la fois avec les domaines de réformes législatives et d'exemplarité internationale de la Norvège, il a été décidé de couvrir lors d'une mission d'une semaine la quasi-totalité des aspects de gouvernance concordants.

III. Une mission inclusive : Parlement et administrations clés

Dans un esprit inclusif, le Projet a opté pour une mission mixte comprenant :

- 4 membres du Conseil de la Nation
- 4 membres de l'Assemblée Populaire Nationale
- 2 représentants de l'Administration parlementaire
- 3 représentants des ministères suivants : Ministère des Affaires Etrangères, Ministère des relations avec le Parlement et le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

- Un représentant du PNUD Algérie¹

Cette configuration a permis d'entretenir une dynamique de partage et d'intérêts pour les thèmes abordés ainsi que la stimulation d'échanges riches et variés à la fois à l'intérieur du groupe tout comme avec les interlocuteurs norvégiens.

Le choix d'inclure les fonctionnaires parlementaires sur proposition des Directeurs Nationaux de Projet se relevé très pertinent eu égard au caractère naturellement plus stables du staff.

IV. Résultats liés à l'expérience parlementaire de la Norvège

A son arrivée, la délégation fut reçue par l'ambassadeur de l'Algérie à Oslo avant d'entamer son programme de travail.

Les premiers jours de la mission se sont effectués à Oslo, où il s'agissait pour la délégation de s'imprégner de l'expérience parlementaire Norvégienne.

La délégation qui a été reçue deux vices présidents de Storting (Parlement norvégien) et le responsables des affaires étrangères.

La délégation a été reçue au Storting par le responsable des affaires internationales du Parlement norvégien.

La Secrétaire Générale Adjoint du Storting, Mme Brit Breno a donné une présentation sur le fonctionnement du Storting.

L'architecture institutionnelle, le fonctionnement des commissions et l'interaction avec le gouvernement. Le Parlement monocaméral, le storting est composé de 169 membres dont plus du tiers sont des femmes. L'accent a été mis par l'intervenante sur le rôle de l'information administrative et politique comme lien permanent entre le Parlement et le Gouvernement. Le contrôle parlementaire est fondée sur une transparence totale de l'exécutif à l'égard du législatif, toute rétention d'information est motif de motion de censure comme l'a rappelée Mme Brit.



La Directrice générale de l'information au Storting, Mme Mariann Klingberg a présenté la stratégie médiatique du Parlement norvégien envers les citoyens et plus spécifiquement les jeunes et écoliers. La délégation a ainsi débattue des méthodes et techniques de communication du Parlement envers le public.

Le comité des affaires étrangères et de la défense a reçu dans une session d'échanges la délégation en abordant les expériences et positions mutuelles sur des questions d'intérêt commun. Les membres de la mission ont pu par cette séance mieux comprendre le

¹ Il à noter la non-participation à la dernière minute d'un représentant de la société civile et d'une membre de l'APN pour des raisons personnelles et administrative de la mission.

fonctionnement de ce comité composée dans une logique politiquement élargie afin d'exprimer des positions les plus consensuelles possibles dans le domaine des relations internationales.

V. Résultats liés à la question du Genre

La troisième Vice-présidente du Storting, Mme Marit Nybakk a exposé quant à elle l'expérience norvégienne dans la participation des femmes au Parlement, en expliquant la trajectoire et mécanismes politiques qui ont conduit un à taux pérenne de 40% des femmes au Parlement.

Un débat s'est engagé sur l'efficacité des moyens législatifs d'appui à la représentation des femmes. La délégation a pris le temps de bien assimiler le cheminement difficile en Norvège qui a commencé par un rejet des systèmes de cota avant de se normaliser et dépasser les exigences légales par la nature de la concurrence politique.



Suivant cette séance, M. Akhtar Chaudry, premier vice-président du Storting a invité la délégation à un déjeuner en honneur de leur visite avec la présence de son Excellence l'ambassadeur d'Algérie en Norvège. Ce déjeuner a donné lieu également à une série de discussions sur les différents aspects de gouvernance.

V. Résultats liés au rôle des jeunes dans la vie politique

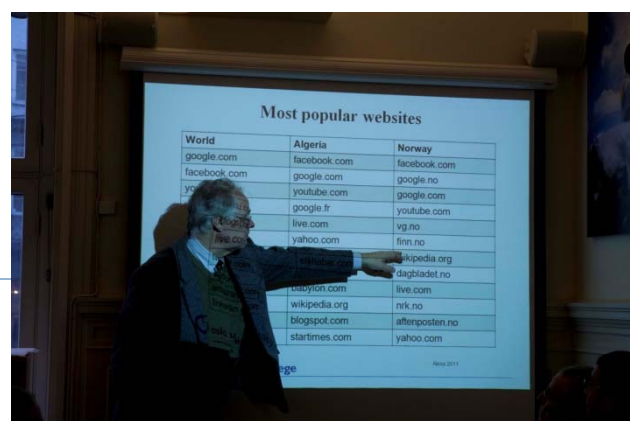
Mlle Mari West, Chef du groupe (leader) d'équité et d'égalité, AUF (Ligue des jeunes travaillistes du Parti travailliste Norvégien) a présenté à la délégation algérienne le rôle et l'implication des jeunes dans la vie politique en Norvège.

En s'appuyant sur l'expérience des organisations politiques des jeunes en général et la LJPT en particulier, Mlle Mari a démontré le poids important que peut avoir une structure politique regroupant les jeunes et comment elle forme les futurs leaders des grands partis.



Rescapée du massacre qui a frappé la Norvège 4 mois plus tôt, l'intervenante a suscité l'intérêt de la délégation dans son exposé sur la façon par laquelle la jeunesse norvégienne milite dans des organisations spécifiques qui regroupent des jeunes militants parfois encore mineurs comme le permet la législation norvégienne.

VI. Résultats liés à la question de l'information



Le Professeur Robert Vaagan, de l'université d'Oslo a discuté dans une séance interactive de la question de l'accès à l'information et du rôle des médias dans les systèmes de gouvernance.

La délégation a ainsi pu se familiariser avec le dispositif légal en termes d'information en Norvège. L'accès aux données administratives et économiques et les marges de liberté de la presse.

Dressant un tableau comparatif des lois sur l'information au niveau mondial, le Professeur Vaagan a discuté avec la délégation des bonnes pratiques en termes de renforcement des mass médias et des moyens alternatifs d'accès à l'information comme internet.

VII. Résultats liés à la question de la gouvernance locale, visite à BUSKERUD

Le 14 novembre, la délégation a effectué une Visite de la Maison du Comte de Buskerud et la Municipalité de Krødsherad et Norefjell afin de se familiariser avec le système de gouvernance local norvégien.

Cette visite a mené la délégation algérienne vers le comté de Buskerud flykeskommune à une centaine de kilomètres d'Oslo pour comprendre comment un comté norvégien est administré, et les communes de Krødsherad et Norefjelle pour percevoir quelles priorités les communes sont en charge.



Au Krødsherad, les parlementaires algériens ont été reçus par le Directeur et le Responsable Administratif de la municipalité. Après une visite de courtoisie, se sont tenues plusieurs séances d'informations guidées par Mme Marit Lesteberg :

a) une réunion d'information sur les services fournis par la municipalité de Krødsherad et une description sur le secteur privé local ;

b) une séance d'information sur les écoles qui a conduit la délégation jusqu'à l'école Noresund, Mme Marit Lesteberg a expliqué le système scolaire, le système de garderies et les jardins d'enfants à Krødsherad ; et une réunion d'information au niveau du centre des personnes âgées avec un bref descriptif du système de soins et des services à Krødsherad. Par la suite, Mme Marit Lesteberg a mené la délégation jusqu'à Norefjelle et a donné un bref exposé sur le secteur du tourisme et la façon dont la municipalité prend en charge ce secteur.

VIII. Résultats liés au rôle de la société civile, Rencontre avec KS



En plus de la rencontre avec les organisations de la société civile qui était axée sur la jeunesse. La délégation a rencontré l'Association Norvégienne des Autorités locales et régionales (**KS**) :

KS est une organisation pour les municipalités, les comtés, et les entreprises publiques locales en Norvège. Le mandat de KS est de défendre les intérêts de ses membres à l'égard du gouvernement central, du Parlement, des Organisations du Travail et d'autres organisations ; conseiller les membres sur toutes les questions et les importantes évolutions du gouvernement local ; et procéder à la négociation centrale collective au nom de ses membres. La rencontre avec KS a donné un aperçu, aux parlementaires algériens, de la façon dont les intérêts locaux et régionaux sont promus vers les principaux décideurs au sein du parlement norvégien à travers une association civile regroupant des institutions locales. Pour cela une présentation sur le rôle du gouvernement local pour le développement durable a été adressée à la délégation.

La délégation a également participé à une séance d'information et de débat sur le rôle de l'Oslo Center for Gouvernance du PNUD en charge d'appuyer les bureaux régionaux du PNUD dans leurs programmes de Gouvernance démocratique.

Finalement, un court documentaire vidéo mettant en scène la mission d'immersion fut réalisé pour les besoins du Projet.



c. Glossaire trilingues de terminologie parlementaire

Suite à la validation des termes de référence, le Projet opère une consultation qui devrait désigner un traducteur expert pour la mise à jour du glossaire existant. Le livrable est prévu pour le troisième trimestre 2012.

d. Formation en informatique des personnels

Suite à la réunion des personnels informatiques des deux chambres, un tableau des besoins a été conjointement élaboré puis priorisé. L'activité est dans la phase de consultation des prestataires.

e. Formation en techniques de rédaction des textes

Des sessions co-organisées avec l'Ecole Nationale d'Administration est en cours de préparation, le public cible est composé des assistants législatifs des deux chambres.

f. Atelier National Parlement-société civile et implication de la jeunesse

I. Contexte : Réformes juridiques et consultation de la société civile

Prévu initialement en 2010 puis en juin 2011, cet atelier fut reporté à plusieurs reprises avant d'être programmé dans une période marquée par la discussion de plusieurs lois importantes dont celle sur les associations d'une part et les consultations de la société civile par le CNES.

Le Parlement Algérien en collaboration avec le PNUD ont organisé le 29 novembre 2011 à la résidence de Djenane El Mithaq une Journée d'Études sur le « Renforcement des Liens entre le Parlement et la Société Civile. Implication des Jeunes ». S'inscrivant dans l'objectif III, l'événement avait pour objectif de présenter et discuter des relations de la société civile avec le parlement avec une attention particulière portée à la prise en compte des attentes des jeunes ; de présenter des expériences internationales réussies ; de débattre sur un cadre juridique



d'interaction entre le parlement et la société civile ainsi que la mise en place de canaux privilégiés de communication ; et élaborer un programme de rencontre et d'activités régionales entre les parlementaires et des représentants de la société civile. Elle visait également à réunir les différents acteurs concernés afin de mettre en commun les points de vue de chacun.

Cette journée, première dans son genre, adressée en priorité aux élus et aux organisations de la société civile, a rassemblé plus de 250 participants – une centaine d'associations nationales, des parlementaires des deux chambres, des experts algériens et étrangers, ainsi que plusieurs départements ministériels et instances nationales.

II. Résultats liés à la réforme du cadre juridique d'interaction entre le Parlement et la société civile

L'aspect juridique a été traité par deux principaux experts. Professeur Benabou dans l'examen du cas algérien, et Michel Alexandre dans son intervention sur le cas français.

Fethia Benabbou, Professeur de droit à l'Université d'Alger a tenu à préciser que depuis les origines, la représentation en tant que



démocratie moderne a toujours été plus moins contestée. Elle a expliqué que le régime représentatif serait remis en cause et subira une transformation sous l'effet de l'avènement du peuple sur la scène politique et surtout de sa volonté de participer à l'exercice du pouvoir. Désormais, souligne-t-elle, il est demandé au parlement de prendre en compte les aspirations réelles du peuple et de le représenter dans sa diversité. Ainsi, pour pallier le déficit de la démocratie représentative croulante sous le poids des critiques, émergent d'autres concepts nouveaux pour exprimer les mutations en cours : comme il est le cas de la démocratie participative.

Concernant l'Algérie Sans nul doute, le débat politique engagé entre les représentants élus de la nation et la société civile permet de mieux prendre en compte les besoins et les aspirations des citoyens, mais en l'état actuel des textes juridiques algériens, rien ne permet de relever ce défi, surtout faut-il souligner, que du moins tel que conçu sur le plan juridique la représentation parlementaire algérienne ne parvient pas à représenter correctement la société. De même en ce qui concerne la société civile composée de diverses associations, de syndicats et d'ONG, celle-ci dispose certes depuis la constitution du 23 février 1989 de la liberté d'association, et là plusieurs dispositions constitutionnelles viennent la garantir. Seulement, l'étude du cadre juridique qui régit la vie associative en Algérie, révèle que la société civile fait face à une réglementation plutôt contraignante qui limite son essor. Alors en attendant un changement au niveau des textes juridiques, il ne nous reste que les questionnements. Comment établir des liens et espérer créées des interactions entre le parlement et la société civile lorsque les instruments juridiques les régissant relève de modèle éculé, aucun moyen, aucun mécanisme juridique en mesure de permettre un dialogue structuré entre le parlement et la société civile. Comment relevé le défi et surtout renforcer les canaux de communication et de collaboration entre eux. Face à cette réalité, il serait particulièrement difficile de trouver des canaux facilitant une relation Parlement/Société Civile.

Et elle a terminé par ces termes « il y a beaucoup de missions ambitieuses qui sont assignées au parlement mais très peu de moyens juridiques pour y parvenir ».

M. Alexandre Michel, Administrateur à l'Assemblée nationale française, est intervenu sur « les lois et les textes réglementaires régissant les liens entre l'Assemblée nationale française et la société civile dans la diversité de ses acteurs ». Dans la société actuelle s'exprime de nouvelles attentes démocratiques qui ne sont pas aujourd'hui adaptées à la démocratie représentative verticale. Le concept de la « démocratie participative » est assez nouveau dans la politique française, il a fait irruption lors de la dernière campagne présidentielle de



2007. En France, dans la démocratie participative il y a participation à titre consultatif sachant qu'être consulté c'est aussi influencé le débat. Il a affirmé que la société civile est le seul représentant légitime de la société et doit être au cœur de la décision politique. Dans ce contexte, il fallait rénover la relation entre le parlement et la société civile pour éviter qu'ils entrent en concurrence. Pour cela, il a été mis en place deux espaces de débat et deux espaces de décision pour ne pas être en contestation mutuelle permanente, pour un meilleur échange et une complémentarité. D'où la nécessité de remplacer la relation de confrontation par une complémentarité, qui selon lui, s'appuie sur deux axes principaux :

D'une part, ouvrir le parlement (les activités et les travaux du parlement) au monde extérieur et notamment aux représentants de la société civile et d'autre part intégrer les OSC dans le travail du

parlementaire durant tout le processus d'élaboration des lois : travail des commissions, auditions... Mais, avertit-il, le pouvoir décisionnel doit rester au parlement.

S'agissant des textes réglementaires régissant les liens entre l'Assemblée Nationale Française et la société civile, ils sont rares, ils viennent s'adapter à une réalité en mouvement :

a) dans la constitution, il existe un article important qui prévoit la publicité des droits parlementaires ce qui permet de retranscrire les débats plénières dans le journal officiel qui est diffusé gratuitement et publiquement ;

b) quant aux commissions, contrairement à l'Algérie, elles ne sont pas à huis clos mais publiques, d'autant plus que depuis la révision constitutionnel de 2008, les commissions ont un rôle direct dans l'élaboration des lois ;



c) au niveau du règlement intérieur de l'Assemblée, il existe plusieurs articles concernant la publicité des débats (en commission et en plénière), il existe également un chapitre qui porte sur le droit de pétition ; d) et à l'échelle de l'instruction général du bureau, plusieurs titres de cette instruction concernent les rapports entre le parlement et l'extérieur, on y trouve toujours la publicité des travaux, la circulation au niveau de l'assemblée nationale, l'accréditation des organes de presse et un dernier titre sur la chaîne parlementaire. Il est revenu par la suite sur les deux axes principaux qui font la relation entre

le parlement et la société civile : a) OSC dans le parlement : depuis quelques années en France la société civile participe aux travaux des commissions, mais pour cela des auditions sont installées par le rapporteur de la commission pour choisir les personnes qui participent.

Outre les commissions, l'Assemblée nationale française s'est dotée de plusieurs organes de contrôle qui font également intervenir les représentants de la société civile. b) Le parlement vers la SC : l'Assemblée a développé une politique de communication pour permettre au public d'avoir accès tout d'abord au lieu mais également de se familiariser avec les travaux. Les outils de communication sont l'outil internet, l'assemblée s'en est très vite dotée, et la chaîne parlementaire. Et puis le parlement organise également chaque année l'assemblée des enfants.

III. Résultats liés aux canaux privilégiés d'interaction entre le Parlement et la société civile²

Des interventions et débats de la journée d'étude, une série de recommandation ont été exposé. Ces canaux d'interactions entre le Parlement et la société civile pourront faire l'objet de travaux futurs du Projet Parlement ou bien être traité unilatéralement par l'entité concernée.

Les participants ont donc proposé ce qui suit :



² Pour plus d'approfondissement, voir le rapport détaillé de la journée d'étude.

- Développement des mécanismes juridiques en mesure de permettre un dialogue structuré entre le parlement et la société civile ;
- Renforcement des capacités des parlementaires et de la société civile sur ces mécanismes et sur le nouveau concept de « démocratie participative » ;
- Développement de nouveaux outils de communication et d'écoute pour assurer une participation active de la société civile et particulièrement les jeunes ;
- Renforcement des canaux de communication déjà existants ;
- Développement d'espaces de rencontre, d'échanges et de dialogue où les parlementaires et la société civile peuvent se consulter notamment sur les nouvelles lois à venir ;
- Elaboration et rédaction de textes juridiques pour faciliter la participation et renforcer les liens entre les parlementaires et la société civile ;
- Développement d'outil de contrôle pour s'assurer que ce qui a été proposé par la société civile sera pris en considération ;
- Création des permanences parlementaires au niveau local

Un *side event* a été organisé pour les invités internationaux sur le thème du rôle de la société civile. C'est ainsi que Francois Ecoco du Bureau régional africain du PNUD et Mc Hab expert et sénateur canadien ont animé des conférences débat avec les étudiants de L'Ecole National Supérieur de Science Politique d'Alger.

IV. Gouvernance du Projet :

L'année 2011 a vu le départ de l'assistant de Projet en mars 2011, fonction qui est restée vacante au 31/12/2011 suite à un processus de recrutement infructueux. Un nouvel appel à candidature a été lancé en juin 2012

Suite au départ de Monsieur Belkacem Bouchmal Directeur National du Conseil de la Nation pour occuper d'autres fonctions, ses fonctions de DNP ont été confiées à Monsieur Mohamed Nadir Kermia depuis Juillet 2011.

En septembre 2011, le Coordonnateur de Projet a rejoint le Bureau du Coordonnateur résident du Système des Nations Unies tout en continuant d'assurer le suivi du Projet.

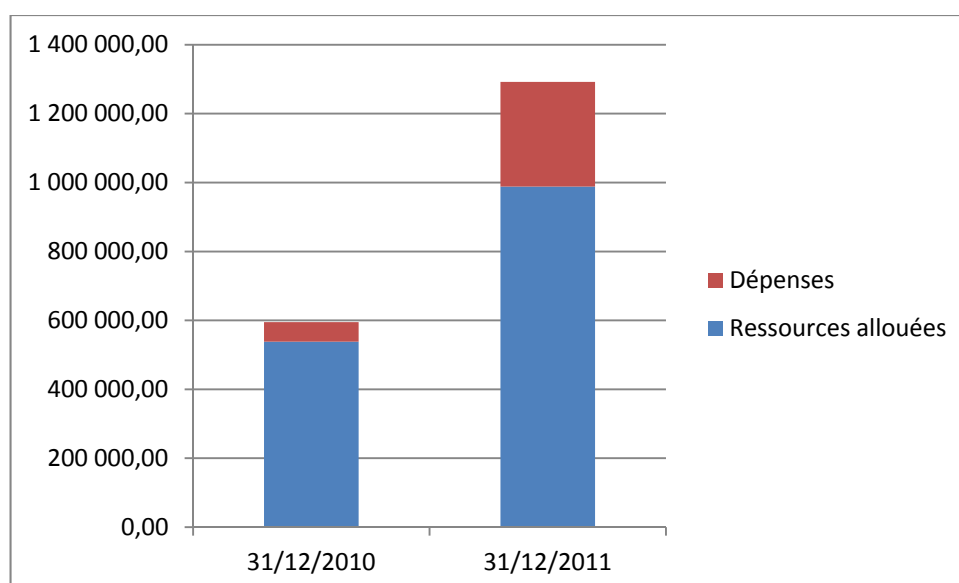
SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2011

Ressources du projet au 31/12/2011 (USD)

Bailleurs de fonds	Ressources allouées	Dépenses réalisées et engagées	% Déboursement	Fonds disponibles au 31/12/2011
Royaume de Norvège	220 619,00	47 048,47	21,33%	173 570,53
Royaume des Pays Bas	167 832,00	116 728,34	69,55%	51 103,66
Etats-Unis	400 000,00	0,00	0,00%	400 000,00
PNUD	200 000,00	139 700,47	69,85%	60 299,53
TOTAL	988 451,00	303 477,28	30,70%	684 973,72

Evolution des Ressources / Dépenses du Projet

Etats	31/12/2010	31/12/2011
Ressources allouées	538 451,35	988451,00
Dépenses	56 543,96	303477,28
Taux de dépenses	10,50%	30,70%



Mobilisation des ressources (déficit de départ : 800 000 USD)

Sources	2010	2011	2012
Norvège	170619,35	50 000	
Pays-Bas	167832		
Etats-Unis		400 000	
PNUD (additif)			60 000
Total cumulé	338451,35	788 451	948 451
Reste à mobiliser	461548,65	11 549	0

Dépenses du Projet en 2011 (USD)

Output	Action	Dépenses
I. Renforcement des capacités législatives et administratives du Parlement	Mission de formation - Norvège	47371,53
	Processus d'acquisition du Système de transcription	14846,58
IV. Le renforcement des liens avec la société civile	Atelier National	116728,34
V. Gestion administrative du projet	Salaires	15169,93
	Billets et autres	20092,57
	Divers	13808
Total déboursé		228016,95
Total Engagé		75 460,33
Total dépensé		303 477,28